

4^{ème} APPEL À PROJETS

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Association France Parkinson

Reconnue d'utilité publique (décret du 17 juin 1988)

18, rue des Terres au Curé – 75013 PARIS

Tél. 01 45 20 22 20 – mail : comSHS@franceparkinson.fr

BOURSES – SUBVENTIONS – THESES 2020

18 novembre 2019 :	Date d'ouverture
28 février 2020 :	Date de clôture pour les bourses et subventions
4 mai 2020 :	Date de clôture pour les projets de thèse
Avril 2020 :	Sélection par la Commission Sciences Humaines et Sociales et communications des résultats pour les bourses et subventions.
Juin 2020 :	Sélection par la Commission Sciences Humaines et Sociales et communications des résultats pour les projets de thèses
Septembre 2020 :	Début du financement après signature des conventions

L'association **FRANCE PARKINSON** lance son quatrième **appel à projets de recherche en Sciences Humaines et Sociales dans le domaine du vivre avec la maladie de Parkinson.**

La prise en charge de la maladie de Parkinson et de ses conséquences ne se limite pas à l'application de traitements médicamenteux. La recherche de solutions au plus près des personnes atteintes de la maladie et de leurs proches est un combat prioritaire la recherche en sciences humaines et sociales peut constituer des connaissances utiles à cette fin.

Cet appel à projets en Sciences Humaines et Sociales vise à augmenter la connaissance et la compréhension des problématiques du quotidien des personnes malades et de leur entourage et permettre l'émergence de solutions complémentaires à la prise en charge médicale.

1 - Périmètre de l'appel à projets

Chaque proposition portera explicitement sur une thématique en lien avec le champ d'action de l'association France Parkinson.

Elle relèvera de disciplines diverses : anthropologie, sociologie, philosophie, démographie, psychologie, droit, économie, etc. La recherche pourra être menée dans l'une ou l'autre de ces domaines scientifiques, mais également sur des pratiques neuropsychologiques, orthophoniques, kinésithérapiques, de rééducation et de réadaptation fonctionnelle.

Une attention particulière sera portée aux thématiques suivantes : les patients en âge d'activité professionnelle, l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) et les aidants. Les projets portant sur d'autres thèmes sont néanmoins bienvenus.

2 - Critères d'éligibilité

L'appel à projet concerne :

- **Des projets de thèse** à hauteur de **100 000 €** pour les 3 années, soit 33 000 € par an, autour des thèmes spécifiques à la maladie de Parkinson ;
- **Des bourses** pour jeunes chercheurs
 - doctorant en 3^{ème} ou 4^{ème} année de thèse, à hauteur de **33 000€**
 - postdoctorant en 1^{ère} ou 2^{ème} année à hauteur de **50 000 €** maximum par projet ;
- **Des subventions** à des équipes de recherche, à hauteur de **60 000 €** maximum par projet ;
- Un **Grand Appel d'Offre (GAO)** de **150 000 €** : concerne un **projet d'envergure** dans le but de permettre à des équipes de réaliser de grands projets éventuellement collaboratifs et/ou translationnels. Un site **français** porteur du projet sera en tout état de cause indispensable. La durée du projet sera limitée à 3 ans.

Les projets devront formuler spécifiquement une question de recherche traitant des

problématiques liées à la maladie de Parkinson.

Les études pourront consister en des recherches d'observation et/ou d'intervention et les bénéfiques pour les patients et/ou les aidants devront être explicitement indiqués et détaillés. Pour l'ensemble des thématiques, les recherches peuvent reposer sur des méthodologies très variées.

Les critères d'évaluation scientifique et méthodologique :

La présentation du projet doit s'appuyer sur une littérature scientifique solide et un état de l'art de sa problématique. Une connaissance précise de la maladie est exigée. Par ailleurs, les objectifs et les résultats visés du projet doivent être énoncés de façon explicite. La méthodologie doit être précise et rigoureuse et être présentée sous forme d'un plan d'étude détaillé. Dans le cas d'une méthodologie qui repose sur l'étude d'une cohorte ou d'une population, il est demandé de présenter les échelles et questionnaires envisagés en les justifiant, mais aussi de préciser les populations visées, les critères d'inclusion et d'exclusion, la taille des échantillons, les traitements statistiques envisagés ainsi que la méthode d'évaluation de la recherche. Il devra être précisé si un contact a été établi avec un neurologue référent.

Le projet devra également mettre en avant sa faisabilité, tout en montrant les progrès en termes de connaissances qu'il permet ; le cas échéant, les applications concrètes sur le terrain devront être démontrées.

Les projets relevant d'un dépôt au CPP (Comité de Protection des Personnes) doivent s'adosser à la DRCI (Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation) ou à toute personne ou organisme présentant une expertise en matière de montage de projet et d'évaluation de la robustesse d'une méthodologie.

Les propositions de projet ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas évaluées et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

3 – Financement et convention de financement

Cet appel à projets prévoit **un soutien financier allant jusqu'à 60 000€** (durée maximale de **trois ans**) par demande de **subvention, 50 000€** (durée maximale **d'un an**) par demande de **bourse, 150 000€** pour la subvention **GAO** (durée maximale de **trois ans**) et **100 000€** pour un projet de **thèse** (durée de **trois ans**).

France Parkinson sollicite par principe auprès des organismes gestionnaires **une suppression des frais de gestion** prélevés par eux sur le soutien que verse l'association. En cas de stricte impossibilité, le taux des frais de gestions imputable au projet sera **plafonné à 2%** du montant total demandé.

Pour les projets pluriannuels hors bourse et thèse, le montant du financement est versé en

fonction des conditions établies contractuellement :

- le versement de la première année (année n) correspond au budget du projet et ne peut dépasser les éléments budgétaires préalablement présentés au dossier.
- Les versements du budget pour les années n+1 et n+2 ne seront réalisés qu'après réception et analyse d'un rapport intermédiaire de la recherche effectuée.

Le financement peut couvrir les dépenses de personnel, de fonctionnement et de mission à condition qu'elles soient entièrement et exclusivement dédiées au projet. L'achat d'équipement est possible, sans dépasser **15%** du montant demandé, sous réserve qu'il soit absolument nécessaire au bon déroulement du projet et être dépense la première année.

Dans tous les cas, une convention signée sera établie. Dans le cas du financement d'une subvention, une convention devra être établie entre l'association France Parkinson et l'organisme de gestion du programme de recherche qui devra **obligatoirement être basé en France**. En cas de projet en partenariat, le coordinateur principal assurera la gestion des fonds alloués. La convention inclura, entre autres, le début et la fin prévue de l'étude et le budget détaillé par lignes de dépenses.

Dans le cas du financement d'une bourse ainsi que le financement d'une thèse, la législation en vigueur indique que le versement de cette bourse doit être réalisé sous forme de salaire qui comprend l'acquittement des charges sociales, salariales et patronales. L'association France Parkinson ne peut pas être employeur, les candidats retenus devront communiquer l'organisme de gestion de leur choix (Université, EPST, ...) qui acceptera d'être leur employeur. L'organisme devra **obligatoirement être basé en France**. Une convention de financement sera signée entre France Parkinson, le directeur de thèse et l'organisme choisi auquel France Parkinson versera directement le montant de la bourse.

La convention devra être signée dans un délai de 12 mois suivant la communication de sélection de la part de la Commission des Sciences Humaines et Sociales ; passé ce délai, l'association France Parkinson se réserve le droit de ne pas donner suite au financement.

Dans le cas où le gestionnaire du projet serait une association, les statuts et rapports d'activités de la dernière année (bilan) devront être fournis afin de rédiger une convention.

4 – Conditions en matière de rapport et d'image

Le responsable de l'étude subventionnée ou le porteur de bourse devra présenter un **rapport final de ses travaux** de recherche dans les 90 jours suivant la fin du projet. Toute communication et publication se rapportant à l'activité du projet financé devront mentionner le soutien de France Parkinson et un exemplaire devra être joint au rapport.

L'organisme gestionnaire devra présenter un **rapport financier final** détaillé par ligne de dépenses justifiant l'utilisation de la somme attribuée dans les 90 jours suivant la fin de l'étude comme indiqué dans la convention.

Les chercheurs ayant reçu tout type de soutien pourront être sollicités afin de présenter leurs travaux de recherche auprès de Comités Départementaux France Parkinson proches de leur Centre de Recherche, mais, également durant la Journée Mondiale de la Maladie de Parkinson d'Ile de France.

Les chercheurs pourront également être sollicités pour des photos et/ou vidéos sur leur lieu de travail et acceptent en répondant à l'appel à projet les conditions juridiques de cession du droit à l'image.

5 – Modalité de sélection et calendrier

La sélection se déroulera en une seule étape.

Les demandes de subvention complétées et signées par le demandeur et/ou le responsable de projet (en cas de demande de bourse) devront être soumises par mail à : comSHS@franceparkinson.fr **au plus tard le 28 février 2020 pour les bourses et subventions et le 4 mai 2020 pour les projets de thèse.** Elles devront être accompagnées **d'un résumé de vulgarisation** détaillant le projet de recherche.

Les demandes seront évaluées par la Commission des Sciences Humaines et Sociales de l'association France Parkinson constituée de cliniciens, de professionnels spécialisés dans différents domaines des sciences humaines et sociales et/ou dans la maladie de Parkinson, ainsi que de personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Les attributions seront décidées aux dates indiquées ci-avant et les réponses seront données par écrit selon la catégorie de la demande dans le courant du mois d'avril et du mois de juillet pour les thèses.

Les responsables des projets non retenus seront avisés et recevront une brève critique de leur demande.

6 – Diffusion des connaissances acquises durant le Projet

Il est entendu par le candidat qui se charge de sensibiliser le futur porteur juridique de la convention que l'Association finance ces travaux pour qu'ils profitent le plus largement à la communauté scientifique, aux personnes malades et à leurs familles, et à la société tout entière. Il est ainsi inenvisageable que le fruit et les résultats des recherches restent confidentiels. Il s'agit d'une condition déterminante du soutien de l'Association. Il est impératif de prévoir et de réaliser une diffusion large par tous les moyens à disposition. Les résultats et rapports d'étape seront rapidement adressés à l'Association qui communiquera sur ces derniers avec le concours du chercheur soutenu.

Toutes les demandes devront contenir :

- Un curriculum vitae du demandeur ;

- Et le cas échéant une brève description de toutes les équipes et un bref CV de chaque responsable d'équipe.

DEMANDE DE SUBVENTIONS ET BOURSES SHS 2020

Les demandes de subventions **complétées et signées par le demandeur et le responsable de projet** (en cas de demande de bourse) devront être soumises par mail à comSHS@franceparkinson.fr **au plus tard le 28 février 2020** et devront être accompagnées d'un résumé de vulgarisation détaillant la recherche. Ce résumé ne sera pas confidentiel ; en absence d'un résumé, le dossier ne sera pas soumis à l'avis du Comité Scientifique de l'Association.

Aucun dossier papier ne sera traité.

1) Informations personnelles du demandeur

- Nom et Prénom :
- Adresse :
- Téléphone :
- Email :
- Curriculum vitae
- Dans le cas de projet en partenariat, insérer un bref CV de chaque responsable d'équipe et une brève description de toutes les équipes.

2) Informations concernant la structure juridique du porteur de projet

- Nom de la structure :
- Nom du responsable :
- Informations descriptives de la structure :

3) Présentation sommaire du projet

- Intitulé du projet :
- Résumé (5 lignes maximum) :
- Coût global et détaillé (par ligne et par année) du projet :
- Indiquer la présence de co-financement, autres subventions acquises ou espérées sur ce projet de recherche (indiquer le(s) organisme(s) et le(s) montant(s)) :
- Montant de la subvention sollicitée à France Parkinson :
- Durée du projet (indiquer les dates de démarrage et de clôture envisagées) :

Description du projet de recherche en tenant compte des points suivants :

Ne pas excéder **8 pages non compris les annexes** (Calibri 11, interligne 1, références et résumé inclus)

La description du projet doit contenir les points suivants :

- a) Spécifier s'il s'agit d'une demande de bourse ou de subvention
- b) Intitulé du projet
- c) Résumé du projet (200 mots maximum)
- d) Présentation détaillée du projet, montrant :
 - Introduction/contexte scientifique, état des connaissances sur le sujet, revue de la littérature ;
 - Les objectifs de l'étude (objectif principal et objectifs secondaires) ;
 - La justification de l'étude (quels sont les points clés ? A quel besoin et attente votre projet entend-il répondre ? Recherches existantes menées précédemment par le demandeur sur le sujet proposé (données préliminaires) ?
 - Le flowchart et le calendrier ;
 - Les méthodologies qui seront utilisées (incluant la méthode d'analyse des données), les limites possibles et des solutions alternatives ;
 - Résultats attendus.
- e) Justification de l'étude : en quoi est-elle importante pour les patients atteints de la maladie de Parkinson et leurs proches ? Quels sont les points importants et les aspects originaux du projet que vous souhaitez souligner ?
- f) Références bibliographiques (normes de Vancouver)

Annexes à joindre à la description du projet de recherche :

1. Budget détaillé par ligne de dépenses (en accord avec les directives de France Parkinson décrites dans l'Appel d'Offres sciences humaines et sociales 2020) :
2. Nature des moyens (locaux, matériels, approches spécifiques) disponibles ou nécessaires à la réalisation du projet (1/2 page).
3. Résumé du projet pour le grand public en français (200 mots ; ce résumé ne sera pas confidentiel et pourra être utilisé par France Parkinson si le projet est retenu).

Je m'engage :

- 1) A respecter le cahier des charges du présent appel d'offre.
- 2) A mentionner le soutien de l'Association France Parkinson dans les publications afférentes au projet et à en adresser un tiré à part à l'Association.
- 3) A remettre un rapport sur le travail effectué au plus tard 90 jours après la fin de la période prévue pour le projet.
- 4) A remettre un rapport financier détaillé par ligne et date de dépenses justifiant l'utilisation de la subvention au plus tard 90 jours après la fin du projet.

Date :

Signature du demandeur

Signature du responsable de projet

(dans le cas d'une demande de bourse)

Quel sera l'organisme chargé de la gestion du financement :

Nom :

Adresse :

Préciser le responsable de cet organisme/structure :

Nom :

Adresse :

Tél. :

Email :@

CANDIDATURE GAO 2020

Ce dossier devra être envoyé dûment complété à l'adresse suivante : comSHS@franceparkinson.fr au plus tard le 28 février 2020 **accompagné d'un résumé de vulgarisation en détaillant la recherche. En son absence votre dossier ne sera pas soumis à l'avis de la Commission Sciences Humaines et Sociales.**

Aucun dossier papier ne sera traité.

1) Présentation sommaire du projet :

- Intitulé du projet :
- Résumé (5 lignes maximum) :
- Coût global et détaillé (par ligne et par année) du projet :
- Indiquer la présence de co-financement, autres subventions acquises ou espérées sur ce projet de recherche (indiquer le(s) organisme(s) et le(s) montant(s)) :
- Montant de la subvention sollicitée à France Parkinson :
- Durée du projet (indiquer les dates de démarrage et de clôture envisagées) :

2) Information sur l'équipe de recherche

Nom de l'équipe de recherche (équipe 1, investigateur principal) :

.....

Adresse:

Tel :

Email :@.....

Nom et titre de l'investigateur principal :

.....

Principaux co-investigateurs/collaborateurs du projet :

.....

Sujet d'intérêt :

Statu de l'équipe de recherche : Public Académique Privé Autre (merci de spécifier).....

Ressources financières de l'équipe (ANR, Conseil Européen, etc):

Liste des articles les plus pertinents publiés durant les cinq dernières années (max 10) :

.....

Nom de l'équipe de recherche (Equipe 2) *:

.....

Adresse :

Tel :

Email : @.....

Nom et titre du directeur de l'équipe de recherche (co-investigateur) et collaborateurs principaux :

.....

Sujet d'intérêt :

Statu de l'équipe de recherche : Public Académique Privé Autre (merci de spécifier).....

Ressources financières de l'équipe (ANR, Conseil Européen, etc):.....

Liste des articles les plus pertinents publiés durant les cinq dernières années (max 10) :

.....

* Merci d'ajouter autant de case que nécessaires (une par équipe de recherche)

3) La description du projet doit contenir les points suivants

Ne pas excéder **8 pages non compris les annexes** (Calibri 11, interligne 1, références et résumé inclus)

- a) Spécifier s'il s'agit d'une demande de GAO.
- b) Intitulé du projet.
- c) Résumé du projet (200 mots maximum).
- d) Présentation détaillée du projet, montrant :
 - Introduction/contexte scientifique, état des connaissances sur le sujet, revue de la littérature ;
 - Les objectifs de l'étude (objectif principal et objectifs secondaires) ;
 - La justification de l'étude (quels sont les points clés ? A quel besoin et attente votre projet entend-il répondre ? Recherches existantes menées précédemment par le demandeur sur le sujet proposé (données préliminaires) ?
 - Le flowchart et le calendrier ;

- Les méthodologies qui seront utilisées (incluant la méthode d'analyse des données), les limites possibles et des solutions alternatives ;
 - Résultats attendus.
- g) Justification de l'étude : en quoi est-elle importante pour les patients atteints de la maladie de Parkinson et leurs proches ? Quels sont les points importants et les aspects originaux du projet que vous souhaitez souligner ?
- h) Références bibliographiques (normes de Vancouver).

Annexes à joindre à la description du projet de recherche :

1. Budget détaillé par ligne de dépenses (en accord avec les directives de France Parkinson décrites dans l'Appel d'Offres sciences humaines et sociales 2020) :
2. Nature des moyens (locaux, matériels, approches spécifiques) disponibles ou nécessaires à la réalisation du projet (1/2 page).
3. Résumé du projet pour le grand public (200 mots ; ce résumé ne sera pas confidentiel et pourra être utilisé par France Parkinson si le projet est retenu).

Je m'engage :

- 1) A respecter le cahier des charges du présent appel d'offre.
- 2) A mentionner le soutien de l'Association France Parkinson dans les publications afférentes au projet et à en adresser un tiré à part à l'Association.
- 3) A remettre un rapport sur le travail effectué au plus tard 90 jours après la fin de la période prévue pour le projet.
- 4) A remettre un rapport financier détaillé par ligne et date de dépenses justifiant l'utilisation de la subvention au plus tard 90 jours après la fin du projet.

Date :

Signature du demandeur

Signature du responsable de projet

(dans le cas d'une demande de bourse)

Quel sera l'organisme/la structure chargé de la gestion du financement :

Nom :

Adresse :

Préciser le responsable de cet organisme/structure :

Nom :

Adresse :

Tél. :

Email :@

DEMANDE DE THESE

Les demandes de bourse, **complétées et signées par le demandeur et le directeur de thèse**, devront être soumises par mail à comSHS@franceparkinson.fr au plus tard le 4 mai 2020 et devront être accompagnées d'un résumé de vulgarisation détaillant le projet (ce résumé ne sera pas confidentiel) et d'un mémo (2 pages maximum) mentionnant l'intérêt pour réaliser une thèse et projet professionnel. En cas d'absence du résumé, le dossier ne sera pas examiné.

Aucun dossier papier ne sera traité.

1) Informations personnelles du demandeur

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse:

Téléphone :

Email :

Si vous êtes salarié, merci d'indiquer :

Statut :

Employeur :

% du temps annuel consacré au travail de thèse :

CV :

Merci d'inclure dans votre envoi un CV détaillé (3 pages maximum) permettant d'évaluer votre formation en rapport avec votre projet de thèse.

LABORATOIRE D'ACCUEIL POUR LE DOCTORAT

Intitulé et adresse du laboratoire :

Equipe d'accueil :

Nom du directeur de thèse (HDR) :

CV du directeur de thèse :

Co-directeur : (éventuellement) :

Etablissement où sera faite l'inscription en doctorat :

DOCUMENTS INDISPENSABLES :

Lettre d'accompagnement du directeur ou co-directeur de thèse

Récépissé de l'accord d'inscription en thèse d'université de l'Ecole Doctorale

Attestation sur l'honneur que l'étudiant ne bénéficie pas d'une bourse par ailleurs au moment de sa demande

2) La description du projet doit contenir les points suivants

Ne pas excéder **8 pages non compris les annexes**, (Calibri 11, interligne 1,5, références et résumé inclus), *incluant la pertinence dans le contexte international, les protocoles expérimentaux, la faisabilité méthodologique, et un calendrier prévisionnel sur 3 ans.*

Titre :

Résumé (300 mots maximum) :

Texte :

a) Présentation détaillée du projet, montrant :

- Introduction/contexte scientifique, état des connaissances sur le sujet, revue de la littérature ;
- La justification de l'étude (quels sont les points clés ? A quel besoin et attente votre projet entend-il répondre ? Recherches existantes menées précédemment par le demandeur sur le sujet proposé (données préliminaires) ?
- Les objectifs de l'étude (objectif principal et objectifs secondaires) ;
- Les méthodologies qui seront utilisées (incluant : population, outils, procédure et la méthode d'analyse des données), les limites possibles et des solutions alternatives ;
- Résultats attendus.

b) Références bibliographiques (normes de Vancouver).

Une convention sera établie afin de déterminer les obligations de chaque partie.

Je m'engage :

- 5) A respecter le cahier des charges du présent appel d'offre.
- 6) A mentionner le soutien de l'Association France Parkinson dans les publications afférentes au projet et à en adresser un tiré à part à l'Association.
- 7) A remettre un rapport sur le travail effectué au plus tard 90 jours après la fin de la période prévue pour le projet.
- 8) A remettre un rapport financier détaillé par ligne et date de dépenses justifiant l'utilisation de la subvention au plus tard 90 jours après la fin du projet.

Date :

Signature du demandeur

Quel sera l'organisme/la structure chargé de la gestion du financement :

Nom :

Adresse :

Préciser le responsable de cet organisme/structure :

Nom :

Adresse :

Tél. :

Email :@